

DU 19 AVRIL AU 30 JUIN 2019

CONCERTATION

PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°36 - JUIN 2019



La communauté de communes des Balcons du Dauphiné est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de trois territoires communautaires ; l'Isle Crémieu, les Balmes Dauphinoises et le Pays des Couleurs.

Territoire rural, à la croisée des grandes métropoles, elle rassemble aujourd'hui 47 communes de l'extrémité nord du département de l'Isère et près de 75 000 habitants autour d'un projet communautaire dont le Rhône est un marqueur fort.

La boucle du Rhône tantôt sauvage, tantôt aménagée, façonne le territoire des Balcons du Dauphiné et symbolise un enjeu environnemental, urbanistique, paysager, économique et touristique.

CONTACT

Théo GERBER
3553 route de Chamont
38890 boîte n°1
SAINT CHEF
04 74 80 23 30
contact@balconsdudauphine.fr
theo.gerber@ba.consdudauphine.fr
fr

CAHIER D'ACTEUR

Poursuivre le partenariat

La présence marquante du fleuve Rhône décline un ensemble d'enjeux cruciaux pour les Balcons du Dauphiné. Limite ou opportunité, ce cours d'eau aux multiples facettes délimite notre territoire et offre une somme de ressources et de spécificités essentielles à la vie locale.

La CNR, partenaire de longue date, est un acteur incontournable dès lors que l'on parle de l'aménagement des territoires riverains du Rhône.

Dépassant la simple production d'hydroélectricité, la concession en vigueur depuis 1934 et son schéma directeur se sont au fil du temps enrichis de missions que partage notre communauté des communes. La préservation de l'environnement, l'irrigation agricole, les actions de développement local, touristique ou économique sont autant de chantiers que notre collectivité est soucieuse de mener à bien aux côtés de la CNR. C'est ainsi, par exemple que s'est noué de manière fructueuse, le partenariat autour de la Via Rhôna, avec la création de la véloroute du Léman à la méditerranée, et dont la convention de financement avec la CNR est effective à ce jour.

Trouver le bon format de gouvernance

Avec l'extension du domaine concédé depuis le barrage de Sault-Brenaz jusqu'à Cusset, la portion du Haut-Rhône comprise sur les Balcons du Dauphiné s'agrandit. La CNR, interlocuteur privilégié, accroît son rôle d'interface entre les territoires, les organismes gestionnaires du domaine public fluvial (Voies Navigables de France et Etat) et EDF, le second concessionnaire.

La concession dans nos territoires

Pour autant, la gouvernance du fleuve pose question. Au vu des éléments stratégiques que concentrent le cours d'eau et ses territoires riverains, Il apparait en effet nécessaire de créer les conditions d'un pilotage réellement partagé par l'ensemble des acteurs locaux et d'associer ces derniers aux instances de décisions.

De surcroit, les multiples usages du fleuve, laissent présager un contexte futur potentiellement tendu autour de la ressource en eau. Les questions de débits prélevés, les rejets, la gestion du domaine public fluvial, les projets soutenus par les missions d'intérêt général, le tout sur fond de changements climatiques, pourraient conduire à un conflit d'usage. Partager dès à présent ces points d'alerte semblent être un défi à relever ensemble.

Le modèle de gouvernance de certains organes de gestion comme les SAGE peut servir de référence en cela qu'il réunit toutes les parties prenantes (Etat, collectivités locales et usagers, associations...) autour des objectifs de gestion d'une même unité hydrographique. Outils de planification visant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, les SAGE sont un véritable espace de partage des enjeux liés à un cours d'eau et son bassin versant.

Lever les incertitudes

D'après le bilan de l'application du schéma directeur 2003-2018, la concession a conduit un ensemble conséquent d'actions et travaux, en lien avec les territoires, et dans le respect des objectifs fixés. Dans le prolongement de cette ambition, la CNR préfigure une enveloppe d'investissement renforcée, assortie de grandes orientations et d'une stratégie poursuivies à travers le projet de concession.

Si cette volonté est louable, le volet propre à la réalisation des objectifs apparait moins complet. Le dossier donne essentiellement un programme de développement économique promu à travers le schéma directeur et conduisant au 9^{ème} avenant mais il reste volontairement « flottant » sur le calendrier des études complémentaires, arguant que le détail des travaux n'est, à ce stade, pas connu.



L'analyse des réalisations effectuées a été exécutée mais on peut regretter au demeurant, l'absence d'une vision plus prospective en matière d'études et travaux d'amélioration des infrastructures en présence.

Ainsi, le barrage de Saint-Romain-de-Jalionas apparait comme un jalon de la prolongation de cette concession mais son articulation avec d'autres projets notamment le suréquipement d'ouvrages hydroélectriques existants, n'est pas abordé.

L'essentiel des questions que se posent les Balcons du Dauphiné à ce stade, découle de ce « chantier phare ».

Le projet de barrage de Saint-Romain-de-Jalionas



Des retombées en termes d'urbanisme

Les questions qui entourent le projet d'ouvrage hydroélectrique de Saint-Romain-de-Jalionas sont essentiellement de nature urbanistique. En effet, ce dernier convoque simultanément des effets probables sur la constructibilité, le risque, le réseau routier et les circulations.

Tout d'abord, l'existence d'un tel ouvrage conduit à se demander quels seront ses répercussions sur l'inondabilité. L'augmentation potentielle des lignes d'eau ainsi que la présence humaine exposée au risque d'inondation en cas d'incident sur l'ouvrage sont autant de paramètres qui seront certes abordés dans la phase d'études préalable, mais que nous relevons dès à présent.

Conjointement à l'idée du barrage, une réflexion en termes d'aménagement routier voit le jour sur les territoires. Serait-il envisageable de créer une nouvelle traversée du Rhône à la faveur de l'édification de cet ouvrage (type Sault-Brénaz) ?

Actuellement, le Rhône limite l'interface Plaine de l'Ain/Balcons du Dauphiné notamment sur le secteur stratégique de Saint-Vulbas et du parc d'activités de la Plaine de l'Ain. Les usagers transdépartementaux sont contraints par de longs détours pour passer d'une rive à l'autre.

Les liaisons routières actuelles s'opèrent par le pont de la RD18 au niveau de Saint-Romain/Loyettes ou celui de la RD1075 à hauteur de Lagnieu/Vertrieu. Notons que ces deux ouvrages sont très sollicités avec un trafic poids lourds autorisé et peu voire pas d'aménagements dédiés aux modes actifs.

Aussi l'éventualité de cette nouvelle traversée serait véritablement cohérente en matière de rationalisation des déplacements.

Les collectivités devraient, le cas échéant, être associées à la réflexion sur :

- la qualité du développement urbain associé à cette pénétrante ;
- La préservation d'ensembles agricoles cohérents ;
- Le maintien des continuités écologiques et notamment le long corridor identifié par le PLU et qui s'étend sur les berges du Rhône et du Girondan.

Des effets environnementaux et socio-économiques

Ces considérations impactent naturellement les champs de l'aménagement, de l'environnement, de l'écologie et de l'agriculture qui sont étroitement liés.

Quels seront les impacts environnementaux et agricoles de la construction du barrage sur les communes en amont ? En aval ? Quel sera le rehaussement des lignes d'eau potentiel jusqu'à l'ouvrage de Sault-Brenaz ? Qu'en sera-t-il de l'abaissement en aval et des influences sur le bassin de la Bourbre ?

Les infrastructures liées à la retenue elle-même, leur dimensionnement, les digues à disposer en amont, la hauteur de chute sont autant de paramètres techniques qui influenceront sur les qualités écologiques et sur l'activité agricole y compris sur des secteurs relativement éloignés de l'ouvrage.

La coprésence des diverses installations situées sur le tronçon d'extension de la concession ont des répercussions sur l'entretien du fleuve. La gestion des sédiments s'ajoute à la dégradation des milieux de vie et des écosystèmes locaux. En lien avec la nécessité de dragage sur l'aval du projet d'écluse de Sault-Brenaz, quels seront les impacts du nouveau processus d'entretien sur les berges du fleuve, sur leur faune et leur flore ?

L'édification du barrage et son exploitation ne vont pas sans demander une réflexion sur les effets également attendus en matière d'économie locale. Les Balcons du Dauphiné s'interrogent sur les opportunités éventuellement générées par l'ouvrage hydroélectrique en termes d'emploi, d'autant plus que la centrale de production d'énergie s'implanterait du côté Ain.



Par ailleurs, on peut s'interroger sur les contraintes associées à l'existence d'une écluse à Sault-Brenaz. Ce projet se défend-il si un barrage voit le jour quelques kilomètres en aval ? Quels effets l'aménagement de la confluence Ain/Rhône aura-t-il sur la navigabilité ?

Par ailleurs, la question de la rentabilité même de l'aménagement peut être questionnée au prisme de la puissance installée relativement faible en comparaison des autres centrales de production d'énergies renouvelables. Celle-ci serait de 37mW contre 45mW pour Sault-Brenaz et 70 pour Brégnier-Cordon.

Enfin, si ce projet majeur (230M €) devait être invalidé par l'étude d'impact et le dossier dit « loi sur l'eau », comment serait réattribué le budget initialement envisagé pour cette réalisation ?

Vers une réflexion commune...

Bien que les incertitudes entourant la réalisation des chantiers structurants soient encore grandes, il semble intéressant de se doter dès maintenant d'une vision proactive en proposant des pistes d'actions mutuelles.

Il a été évoqué une gestion plus partagée de cette ressource qu'est le Rhône. Celle-ci réunirait la sphère Etat, celle des collectivités locales et celle des usagers afin de co-construire une vision partagée de la ressource. La création d'organes collégiaux pourrait abonder en ce sens.

Cette vision partagée passe également par la prise de conscience des objectifs communs à ces acteurs : la quête d'accroissement de la production d'énergie renouvelable est aussi une préoccupation des Balcons du Dauphiné qui se dotent actuellement d'un PCAET (plan climat air énergie territorial). Dans le cadre de la non-réalisation des projets envisagés, ne pourrait-on pas réaffecter les crédits sur des actions conjointes en relation avec la thématique du climat.

Enfin, les ouvrages hydroélectriques existants, déjà nombreux, pourraient faire l'objet d'améliorations tant du point de vue de la production que de leur insertion dans les sites. Avec le renouvellement de la concession, c'est l'occasion de renforcer les partenariats des Balcons du Dauphiné avec la CNR.